

Arrêté n° 02D/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**ARRÊTÉ PORTANT INTÉGRATION DE  
LA PARCELLE AB 220 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
DE LA COMMUNE DE LATOUR-BAS-ELNE ET TRANSFERT  
DANS LE DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL**

**Le Maire de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE,**

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités locales,

VU le code général de la propriété de la personne publique,

VU la convention en date du 03/03/2015, relative à la création du giratoire aux carrefours des RD 40 et RD 22D et de l'emprise foncière de ce giratoire,

VU la délibération de la Commune de Latour-Bas-Elne en date du 29/11/2016,

VU le procès-verbal de mise en service de ce giratoire en date du 04/02/2016,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La parcelle cadastrée AB 220, d'une superficie de 550 m<sup>2</sup>, propriété de la Commune est intégré dans le domaine public communal puis transféré dans le domaine public départemental.

**ARTICLE 2** : Copie du présent arrêté sera adressé à :

- Madame La Présidente du Conseil Départemental,
- Direction des Routes,
- Services Fiscaux Cadastre,
- Orange,
- Enedis.

Fait à Latour-Bas-Elne, le jeudi 12 janvier 2017

Le Maire,  
Pierre ROSÉ



**Le Maire**

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Affiché en Mairie le 12/01/2017.